Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 2

Rubrik: Dans les fédérations syndicales

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les organisations ouvrières sont contre la guerre

Nous donnons ci-dessous, à titre documentaire, les trois résolutions votées à Amsterdam dans une réunion du bureau de l'Internationale syndicale et des représentants des secrétariats professionnels internationaux des ouvriers du transport, des mineurs et des métallurgistes. Cette réunion fut convoquée et dirigée par le bureau de l'Internationale syndicale.

L'assemblée nomma un comité provisoire chargé de diriger la propagande et l'action contre la guerre jusqu'au mois d'avril 1922, date où se tiendra à Rome le congrès international de la Fédération syndicale internationale.

Ce comité provisoire comprend le bureau de l'Internationale syndicale auquel furent adjoints: Robert Williams, pour la Fédération internationale du transport; Frank Hodges, pour la Fédération internationale des mineurs, et Conrad Ilg, pour la Fédération internationale des métallurgistes.

Un rapport sera présenté au congrès de Rome en avril 1922 sur cette question.

Résolution nº I.

La conférence commune des représentants des secrétariats internationaux des ouvriers du transport, des mineurs et des métallurgistes, convoquée par le bureau de la Fédération syndicale internationale les 15 et 16 novembre 1921 pour discuter des dangers de guerre croissants et pour examiner les mesures préventives contre de nouvelles conflagrations;

confirme les décisions prises par la Fédération syndicale internationale à son congrès de Londres du 22 au 27 novembre 1920, et pour les ouvriers du transport, par les mineurs et par les métallurgistes à leurs congrès de Christiania en mars 1920, de Genève en avril 1921, de Genève en août 1920, de Copenhague en août 1920, et de Lucerne en août 1921.

La conférence, vu le fait que la réaction et le militarisme s'accroissent sans cesse, menaçant le monde de nouvelles guerres, les travailleurs de tous les pays doivent faire front avec la plus grande unité d'action et de volonté contre ces dangers imminents. Pour ces raisons, la conférence fait un appel pressant aux ouvriers de toutes les nations pour qu'en plus de leur lutte contre l'avilissement de leurs conditions de travail ils consacrent toute leur attention et toute leur énergie à la lutte contre le capitalisme lui-même et son allié inséparable, le militarisme.

La conférence se plaçant sur le terrain des résolutions prises par les divers congrès ouvriers internationaux, attend de toutes les organisations affiliées à la Fédération syndicale internationale qu'elles mènent dans leurs pays respectifs, parmi leur propre classe ouvrière plus fortement et plus puissamment que jamais, la propagande et l'action contre le militarisme et pour le désarmement général.

La conférence adresse à ce sujet précis un appel aux ouvriers de tous les pays pour qu'ils organisent la force qui, devant un péril imminent de guerre, puisse sous la direction de la Fédération syndicale internationale être en état d'empêcher la guerre par la proclamation de la grève générale internationale.

La conférence, considérant que la guerre est impossible sans le concours des industries du transport, des mines et de la métallurgie, déclare qu'il est du devoir des ouvriers de ces industries d'opposer à la réaction et au militarisme la propagande la plus énergique, organisant ainsi toute leur puissance économique pour prévenir un nouveau massacre mondial.

Résolution nº II.

La conférence commune du bureau de la Fédération syndicale internationale et des délégués des secrétariats internationaux des ouvriers du transport, des mineurs et des métallurgistes, réunie à Amsterdam les 15 et 16 novembre 1921, parlant au nom des 24,000,000 d'ouvriers organisés dans la Fédération syndicale internationale,

fait un appel pressant à toutes les organisations dont le but est de combattre effectivement la guerre et le militarisme, pour qu'elles joignent leurs efforts à ceux des ouvriers syndiqués afin de prévenir un nouveau massacre mondial.

La conférence s'adresse en particulier aux millions d'épouses, de mères, dont les fils et maris devraient donner leurs vies dans une nouvelle guerre mondiale, pour qu'elles s'organisent et se rangent aux côtés des ouvriers groupés dans la Fédération syndicale internationale, afin de combattre le militarisme et rendre ainsi impossible une nouvelle guerre.

Résolution nº III.

La conférence commune du bureau de la Fédération syndicale internationale et des délégations des secrétariats internationaux des ouvriers du transport, des mineurs et des métallurgistes, réunie à Amsterdam les 15 et 16 novembre 1921;

dans l'attente du congrès international devant avoir lieu au mois d'avril 1922 à Rome, et qui doit prendre des mesures définitives en vue de combattre et prévenir de nouvelles guerres;

considérant le danger croissant de guerre estime nécessaire qu'une organisation soit créée qui puisse, dans le cas d'une guerre imminente, proclamer et réaliser, en commun accord avec les organisations intéressées dans tous les pays, pour tous les ouvriers de toutes les professions affiliées à la Fédération syndicale internationale, la grève générale.

A cet effet, un comité international provisoire est constitué, d'une part par le bureau de la Fédération syndicale internationale, et d'autre part d'un représentant de chacun des trois secrétariats professionnels internationaux des ouvriers du transport, des mineurs et des métallurgistes.

Le comité prendra, jusqu'au prochain congrès international, toutes les mesures nécessaires pour prévenir un danger de guerre imminent.

Dans les fédérations syndicales

Ouvriers sur bois. *Grève dans la fabrique de pianos Schmidt-Flohr.* L'office d conciliation de Berne a fait le 21 décembre 1921 la proposition d'arrangement suivant: « Tous les grévistes seront réengagés avant n'importe quel autre ouvrier; les salaires et le tarif aux pièces doivent être établis dans une quinzaine de jours entre les parties. Si l'accord ne peut pas se faire, les parties litigieuses pourront faire appel à nouveau à l'office de conciliation. » La maison, ainsi que les ouvriers repoussèrent cette proposition. Une nouvelle réunion des parties intéressées eut lieu le 23 janvier sous la présidence du directeur de la police de la ville de Berne, le camarade Schneeberger. Nous verrons si les nouvelles propositions d'entente pourront être adoptées par les intéressés.

Les parqueteurs de Genève, Lausanne, Vevey, Montreux et Sion sont en grève depuis le 9 janvier.

Typographes. La commission professionnelle de la « Communauté professionnelle de l'imprimerie suisse »

s'est réunie le 12 décembre, à Lucerne, pour discuter quelques questions actuelles. La Société suisse des patrons imprimeurs était représentée par 15 délégués, l'Association suisse des imprimeries par 2 délégués, la Fédération suisse des typographes par 9 et le Syndicat des imprimeurs-typographes par 2 délégués.

Une proposition de la Fédération des typographes concernant l'établissement des normes unifiées pour les secours de chômage partiels aux ouvriers travaillant à horaire réduit, fut retirée, des dispositions fédérales à ce sujet ayant été publiées entre temps. Une commission est instituée pour étudier la tarification du *procédé Manul;* elle étudiera cette question et soumettra ses propositions à la commission professionnelle. Une résolution fut approuvée pour ce qui concerne *l'importation d'imprimés;* elle proteste, vu le chômage actuel, contre les mesures des autorités, qui veulent restreindre leurs dépenses au détriment de la consommation d'imprimés et exprime l'opinion qu'il vaudrait mieux que les moyens financiers publics soient dépensés pour des travaux productifs que pour des secours de chômage. La commission professionnelle proteste énergiquement contre la pratique qui consiste à donner les commandes de travaux d'impression à l'étranger pour profiter de la différence du change, et invite l'opinion publique à soutenir les imprimeurs suisses dans leur lutte contre ces abus.

Une proposition de la Fédération des typographes, tendant à réduire le nombre des apprentis, fut adoptée; le comité de l'office de conciliation est chargé de faire une enquête à ce sujet et de soumettre aux deux parties une proposition appropriée.

La question la plus importante, la demande de *baisse des salaires* de la Société suisse des patrons imprimeurs, fut discutée le second jour de la réunion. L'orateur de cette société proposa de supprimer, à partir de la première semaine de 1922, les allocations de Berne et de fixer le salaire minimum des ouvriers sortant d'apprentissage au taux de l'entente d'Altdorf. Les ouvriers prirent énergiquement position contre ce projet et exprimèrent la ferme volonté de ne faire aucune concession à cet égard. L'un des délégués de l'Association suisse des imprimeries fit observer que le coût actuel de la vie s'opposait à une baisse des salaires et estime qu'une telle mesure ne serait avantageuse pour aucune des parties.

La discussion générale sur cette question occupa toute la seconde journée; le résultat final fut qu'à la fin des débats, les parties persévéraient, l'une et l'autre, sur leur point de vue négatif comme au début des négociations. Le comité de l'office de conciliation n'étant pas dans le cas de faire une proposition d'entente, la commission professionnelle se sépara, après la liquidation de quelques affaires secondaires, sans être parvenue à un accord sur cette question.

Mécaniciens dentistes. Dans toute la Suisse les mécaniciens dentistes ont engagé la lutte pour obtenir la faculté d'exercer librement leur profession. Selon un rapport, paru dans les *Mitteilungen der Schweiz. zahntechnischen Gesellschaft,* le mouvement est en bonne voie partout. A *St-Gall,* le Conseil d'Etat et, ces derniers temps, le Grand Conseil, ont approuvé l'initiative lancée par les mécaniciens dentistes. Il est à prévoir qu'elle sera soumise à la votation en février. A *Zurich,* une même initiative a eu immédiatement un bon succès; elle attend désormais sa liquidation. A *Soleure,* les collègues de cette ville demandent dans une requête adressée au Conseil d'Etat qu'une loi proclamant la liberté d'exercer la profession aux mécaniciens dentistes scit décrétée. Une campagne de presse très étendue est engagée sur ce même sujet dans le canton de *Lucerne;* toute la question doit être réglée dans la nouvelle loi sanitaire. Il est regrettable qu'il n'existe plus de section à Lucerne; celle-ci aurait pu défendre avec vigueur les intérêts des mécaniciens dentistes. Espérons que les collègues lucernois reconnaîtront bientôt que seule l'organisation leur donnerait la possibilité d'obtenir des conditions de travail meilleures.

Ouvriers sur cuir. Les 50 ouvriers de la *fabrique de sabots Brunner & Cie, à Schönbühl* (Berne), entrèrent en grève le 28 novembre. Au mois de juillet et fin octobre, le personnel présenta à la maison quelques modestes revendications ayant pour but d'améliorer leurs misérables conditions de salaire, l'introduction de vacances payées et la conclusion d'une convention de travail. L'entreprise refusa toutes les négociations directes et ne fit de même aucune avance devant l'office de conciliation de Berthoud. Finalement, il ne resta plus aux ouvriers qu'à faire la grève.

Après 14 jours de grève, une entente fut convenue sur l'intervention de M. le Dr Tschumi, conseiller d'Etat; les points essentiels sont les suivants: Les grévistes seront réengagés selon les besoins. Aucun autre ouvrier ne sera engagé aussi longtemps qu'il y aura des grévistes chômeurs. Les représailles sont interdites. Les salaires ne doivent pas être moindres que dans les autres fabriques de sabots. Des vacances payées seront accordées aussitôt que cela sera possible à l'entreprise.

Situation du chômage à fin décembre 1921

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secourus		
	Fin déc. 1920	Début du mois d'août 1921	Fin déc. 1921	Fin déc. 1920	Début du mois d'août 1921	Fin déc. 1921	Fin déc. 1920	Début du mois d'août 1921	Fin déc. 1921
1. Alimentation et boissons. . . .	193	1,204	2,005	—	1,024	3,902	35	827	936
2. Vêtement et cuir	512	1,392	2,179	5,060	5,041	2,489	95	884	1,222
3. Bâtiment et peinture	1,902	4,420	14,820	10	265	714	361	1,744	6,685
4. Bois et verre	675	1,495	2,759	—	472	434	135	766	1,457
5. Textile	4,208	8,923	6,409	22,317	33,809	16,268	1859	5,874	4,165
6. Arts graphiques et papier . . .	282	812	1,047	158	1,660	1,095	75	421	682
7. Métallurgie, électricité	1,713	7,206	11,809	1,779	19,346	18,307	477	4,167	6.940
8. Horlogerie, bijouterie	1,262	16,357	20,403	13,312	15,458	7,384	872	11,744	13,938
9. Commerce	1,034	2,276	3,108	—	—	75	144	1,022	1,609
10. Hôtels, cafés, pensions	1,115	227	1,008	—	—	—	38	—	315
11. Autres professions	1,644	3,326	7,871	5,000	2,708	2,958	1203	932	2.662
12. Personnel sans connaiss. profess.	3,084	7,967	15,549	—	105	344	751	3,219	6,756
Total pour la Suisse	17,624	55,605	88,967	47,636	79,888	53,970	6045	31,600	47,367